



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

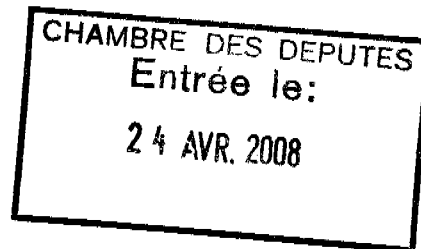
Ministère de l'Éducation,  
de la Santé et de la Famille

Luxembourg, le 22 avril 2008

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Nicole Sontag-Hirsch  
☎ 2 47 - 82952



Réf.: 2007 - 2008 / 2466 - 02

**Objet:** Réponse à la question parlementaire n° 2466 du 14 avril 2008  
de Monsieur le Député Claude Adam.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche à la question parlementaire sous objet, concernant la bibliothèque du Comte d'Ansembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire d'Etat aux Relations  
avec le Parlement

Octavie Modert



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Le Ministre aux Relations avec le Parlement <b>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION</b>	
Reg.:	SCL:
Entré le: <b>23 AVR. 2008</b>	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

**Madame la Secrétaire d'Etat  
aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg**

Luxembourg, le 21 avril 2008

concerne : question parlementaire n° Q2466 de Monsieur Claude Adam du 14 avril 2008

Madame la Secrétaire d'Etat,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse à la question parlementaire dont objet, avec prière de bien vouloir en saisir la Chambre des Députés.

Veillez croire, Madame la Secrétaire d'Etat, en l'expression de mes salutations très distinguées.

**Octavie MODERT**  
**Secrétaire d'Etat à la Culture,**  
**à l'Enseignement supérieur**  
**et à la Recherche**

**Réponse de Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à  
la Recherche à la question parlementaire n° 2466 du 14 avril 2008  
de Monsieur le Député Claude Adam**

En réponse à la question de l'honorable député concernant la bibliothèque du Comte d'Ansembourg, j'ai l'honneur de préciser qu'un contact s'est noué entre mon Ministère et les héritiers du Comte. Ce contact s'est soldé tout récemment dans la saisine commune d'un expert chargé d'évaluer la bibliothèque d'Ansembourg, ceci en vue d'une éventuelle acquisition de la bibliothèque par l'Etat. Je tiens à souligner que la saisine définitive d'un premier expert n'a pu se faire en raison du décès inopiné du Comte d'Ansembourg.